

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
NEUVIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2016-2017)
LE 11 AVRIL 2017**

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 heures, madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 11 AVRIL 2017 À 19 HEURES AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigneur (2)
Suzanne Gaudette (5)
Margot Pagé (9)
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)
Stéphane Bessette (1)
Stéphane Desjardins (8)
André Dugas (7)
Cédric Fontaine (6)
Alain Lemieux (11)
Martin Viau (3)

ET :

La commissaire parent

M^{me} la commissaire

Isabelle Vermette, commissaire parent, niveau secondaire

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale
Kathlyn Morel, directrice générale adjointe
MM. André Guérard, directeur général adjoint
François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières
MM. Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.E.-3645-04-17

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 Liste des comptes – Validation

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 Service d'entretien des espaces de verdure pour les établissements de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries – Appel d'offres 16-AO-025

10.02 Aménagement d'un ascenseur à l'école Marc-André-Fortier – Appel d'offres 16-AO-029-91401C

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

11.01 Location d'une fibre optique

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

1. Services alimentaires 2016-2019 – Cafétéria – Écoles Laberge et Gabrielle-Roy – Appel d'offres

Un document est déposé (annexe 1). Ce sujet est réglé.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017

CONSIDÉRANT l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du

C.E.-3646-04-17

procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 LISTE DES COMPTES – Validation

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, n'a pas eu de question relativement aux comptes payés pour la période commençant le 26 février 2017 et se terminant le 25 mars 2017.

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 SERVICE D'ENTRETIEN DES ESPACES DE VERDURE POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES – APPEL D'OFFRES 16-AO-025

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT que les plus bas soumissionnaires sont conformes à l'appel d'offres.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigne, commissaire,

d'octroyer les contrats pour le service d'entretien des espaces de verdure pour trois (3) ans (2017, 2018 et 2019) à :

Entreprises JSR, pour un montant annuel de quatorze mille six cent cinquante dollars (14 650,00 \$), pour les écoles :

- 041- Laberge
- 042- Gabrielle-Roy
- 043- de la Rive
- 045- Notre-Dame-de-l'Assomption
- 048- Louis-Philippe-Paré
- 068- Jacques-Barclay
- 073- Sainte-Clotilde
- 087- l'Accore (Centre)
- 088- EFPC
- 098- l'Accore (Annexe)

Ferme D. Vinet & fils, pour un montant annuel de deux mille neuf cents dollars (2 900,00 \$), pour les écoles :

- 054- Saint-Joseph (Mercier)
- 055- Bonnier
- 056- Saint-René
- 057- des Bons-Vents

Mariocote, pour un montant annuel de vingt-deux mille cent quinze dollars (22 115,00 \$), pour les écoles :

- 002- Émilie-Gamelin
- 012- Fernand-Seguin
- 013- Jean-Leman
- 015- Plein-Soleil
- 021- de l'Odyssée

C.E.-3647-04-17

022- des Timoniers
023- des Bourlingueurs
024- Sainte-Catherine
025- Saint-Jean
037- Marc-André-Fortier
038- Gérin-Lajoie
039- des Trois-Sources
040- Saint-Jean-Baptiste
046- Marguerite-Bourgeois
047- Saint-Jude
069- des Moussaillons
070- de la Traversée

Mikarose, pour un montant annuel de six mille deux cent quatre-vingt-dix dollars (6 290,00 \$), pour les écoles :

063- Saint-Viateur
064- Clotilde-Raymond
065- Pierre-Bédard
072- Saint-Michel-Archange

Tonte de gazon Éric R. inc., pour un montant annuel de quatre mille quatre cent cinquante dollars (4 450,00 \$), pour les écoles :

071- Saint-Édouard
075- Saint-Patrice
076- Louis-Cyr
077- Daigneau

MP Pelouse enr., pour un montant annuel de huit cent quatre-vingt-dix dollars (890,00 \$), pour les écoles :

060- Saint-Isidore
061- Langevin

Adams, pour un montant annuel de deux mille trois cent cinquante dollars (2 350,00 \$), pour les écoles :

079- Saint-Bernard
080- Saint-Romain

Paysagiste Philip Frate, pour un montant annuel de quatre mille quatre-vingt-dix dollars (4 090,00 \$), pour les écoles :

029- Vinet-Souigny
030- Jacques-Leber
031- Armand-Frappier
032- de l'Aquarelle
081- du Tournant

Les entreprises de pelouse Éco-Verdure, pour un montant annuel de vingt-cinq mille trois cent cinquante dollars (25 350,00 \$), pour les écoles :

001- de la Petite-Gare
003- Saint-Joseph (La Prairie)
004- Notre-Dame (La Prairie)
005- Saint-François-Xavier
006- Jean-XXIII
007- de la Magdeleine
014- Saint-Marc
018- Louis-Lafortune
019- des Cheminots
028- Piché-Dufrost
033- Félix-Leclerc
085- Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud
086- Centre l'Envol
090- Centre d'éducation des adultes du Goéland
096- Centre administratif Jacques-de-Lignery

Le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 7 avril 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3648-04-17

10.02 AMÉNAGEMENT D'UN ASCENSEUR À L'ÉCOLE MARC-ANDRÉ-FORTIER – APPEL D'OFFRES 16-AO-029-91401C

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT la soumission de l'unique soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Viau, commissaire,

d'octroyer le contrat pour l'aménagement d'un ascenseur à l'école Marc-André-Fortier à **Les Constructions B. Martel**, de Salaberry-de-Valleyfield, pour un montant forfaitaire de cent quatre-vingt-onze mille neuf cent quatre-vingt-huit dollars (191 988.00 \$) avant les taxes, soit deux cent vingt mille sept cent trente-huit dollars et vingt cents (220 738,20 \$) taxes incluses ; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 5 avril 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

C.E.-3649-04-17

11.01 LOCATION D'UNE FIBRE OPTIQUE

Monsieur Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) et la Commission scolaire New Frontiers sont copropriétaires d'un réseau de fibres optiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDGS de s'impliquer dans les projets de développement sur son territoire;

CONSIDÉRANT la disponibilité de fibres optiques excédentaires sur le réseau;

CONSIDÉRANT les coûts importants d'entretien du réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT les possibilités de revenus associés à la commercialisation de ces fibres excédentaires.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que le comité exécutif autorise la présidente de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, ainsi que la direction générale à conclure le contrat régissant la location d'une fibre optique à

l'entreprise Targo Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E-3650-04-17

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 19 h 20,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,
que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1322
S:\510\SG\1000_Administration_generale\1320_CEX\1321_PV\2016-2017\9. 11 avril 2017 - 1322.doc